

MUNICIPALITÉ



Rapport sur l'application du règlement concernant la gestion contractuelle

Préparé par Me Katherine Beaudoin, directrice générale et
greffière-trésorière

30 avril 2026

Préambule

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs permet à une municipalité de prévoir les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000 \$ et plus, mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public.

Plus de deux ans suivant ce nouveau pouvoir, la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska a adopté le règlement 071-2020 concernant la gestion contractuelle qui est entré en vigueur le 21 août 2020.

Le 2 décembre 2024, le règlement 071-2020 a été remplacé par le règlement 123-2024 concernant la gestion contractuelle qui reprend toutes les règles et les modes de passation des contrats qui étaient prévus au règlement 071-2020, mais en ajoutant les nouveautés législatives provinciales qui devaient être adoptées avant le 6 décembre 2024.

Afin de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle et la saine gestion des contrats de la municipalité, le présent rapport est déposé publiquement, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec.

Périodes visées par rapport

La période visée par le présent rapport est la suivante : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Modes de sollicitation et rotation des fournisseurs

En vertu du règlement 123-2024 concernant la gestion contractuelle, la municipalité peut octroyer des contrats de gré à gré, lorsque le montant se situe entre 25 000 \$ et sous le seuil obligeant un appel d'offres public en favorisant le plus possible une rotation des soumissionnaires. Depuis plusieurs années, la rotation des soumissionnaires a été facile à effectuer, sauf dans deux catégories de services professionnels. En effet, il y a peu de firme d'ingénierie et d'experts en géotechnique disponibles qui œuvrent dans le domaine municipal dans la région. La majorité des contrats de ce domaine est octroyée à des fournisseurs locaux qui sont près des chantiers et qui facturent peu ou pas de frais pour les multiples déplacements, ce qui génère des économies importantes et contribue à une saine gestion municipale. Par contre, en 2025, l'exercice de rotation des services en ingénierie a été efficace et a permis d'avancer différents projets, avec des firmes collaboratrices différentes.

La municipalité procède également à plusieurs appels d'offres sur invitation, même lorsque le contrat se trouve sous le seuil, et ce, afin de mettre les fournisseurs en concurrence.

Ci-dessous se retrouvent les contrats de plus de 25 000 \$ pour la période visée. Ce tableau a été monté directement à l'aide du logiciel comptable afin de soumettre les montants réels versés aux fournisseurs. Prendre note que les montants indiqués dans le tableau qui suit comprennent toutes les taxes applicables.

Contrats de plus de 25 000 \$ entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 (seuil à 133 800 \$)

Nom du fournisseur retenu	Objet du contrat	Montant	Mode de sollicitation
Beneva	Assurances collectives	30 925,40 \$	Appel d'offres public (regroupement de municipalités)
Desjardins Sécurité financière	Régime de retraite RREMQ (regroupement de municipalités)	41 900,44 \$	Appel d'offres public (regroupement de municipalités)
Entreprises MMR Turcotte inc	Fauchage 2025	29 942,94 \$	Gré à gré
Eurovia Québec construction Inc.	Réfection du Petit 9 ^e Rang, rue Beau-Site et Blanchet	828 919,14 \$	Appel d'offres public
FQM Assurances	Assurances générales (regroupement de municipalités)	46 658,54 \$	Regroupement de municipalités
Groupe Kopers Inc.	Projet d'éclairage Parc Jimmy Projet d'éclairage Parc Léon-Couture	15 560,56 \$ 33 334,04 \$	Gré à gré
Groupe RDL Victoriaville SENCRL	Vérification comptable annuelle et vérification pour subvention TECQ 2019-2024	30 497,12 \$	Gré à gré
Les Entreprises Flexi Inc.	Achat balancelle Halte Clémence Le May	25 007,06 \$	Gré à gré
Les Services EXP Inc.	Étude géotechnique et conception des plans et devis – Réfection 11 ^e Rang	80 042,87 \$	Gré à gré (rotation)
Pluritec	Assistance technique Drainage du cours d'eau Couture Étude hydraulique route Pouliot Étude hydraulique 8 ^e Rang	7 539,52 \$ 7 374,50 \$ 16 671,39 \$ 17 533,68 \$	Gré à gré (rotation)
Sablière de Warwick LTEE	Déneigement, sable et matériaux granulaires	384 057,09 \$	Appel d'offres public

Smith Asphalte inc	Pavage ponctuel 2025 (manuel et mécanique)	44 657,32 \$	Appel d'offres sur invitation
TERAPRO Construction	Achat rétrocaveuse	234 754,81\$	Appel d'offres public
Uni Clôtures Bois-Francis	Clôture Parc de la Famille	38 307,57 \$	Appel d'offres sur invitation
Ville de Victoriaville	Quote-part loisirs et culture	1 078 250,92 \$	Entente intermunicipale
	Entente aqueduc	120 760,02 \$	
	Entente incendie	454 304 \$	
	Services rendus voirie et aqueduc	7 584,20 \$	

Plainte

En vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec, une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat. En ce sens, la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska a adopté, le 6 mai 2019, une procédure pour le traitement des plaintes afin d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande publique de soumissions ou de l'attribution d'un contrat.

Aucune plainte n'a été reçue pendant la période visée dans le cadre d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat ni pour l'application du Règlement portant sur la gestion contractuelle. De plus, l'application du règlement n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière, outre le fait que la disponibilité, la proximité et l'offre de services sont très limitées en ce qui concerne les firmes d'ingénierie et de géotechnique qui œuvrent dans le domaine municipal.

Prochain rapport

Le prochain rapport sera rédigé et déposé au début de l'année 2027 pour les contrats 2026.